

APPENDICE «END-11»

RÔLES ET MISSIONS DES CONTINGENTS

CANADIENS DES NATIONS-UNIES

Forces d'urgences des Nations-Unies au Moyen-Orient (GUNU)

La résolution 340 du Conseil de sécurité des Nations-Unies en date du 25 octobre 1973 a été à l'origine de la création d'une force d'urgence des Nations-Unies au Moyen-Orient (FUNU). La tâche assignée à cette Force d'urgence consiste à faire observer le cessez-le-feu en interposant des troupes entre les parties en conflit au Moyen-Orient. Le Canada a fourni des effectifs à la FUNU depuis novembre 1973.

Les effectifs approuvés faisant actuellement partie du contingent canadien se montent à 93 officiers et à 972 soldats. Le contingent a pour rôle d'apporter avec l'aide du contingent polonais un soutien logistique aux Forces armées. En particulier, le Canada est responsable de l'approvisionnement et de la maintenance des véhicules et du matériel de type occidental, du contrôle des déplacements, des services postaux, des communications et du transport aérien. La Pologne, pour sa part est responsable du transport terrestre, du génie et des services médicaux. Le gros du contingent est stationné à Ismailia en Égypte. Par ailleurs, des détachements moins importants assurent des services dans toute la zone des opérations, fournissant un appui logistique ainsi que l'aide dans le domaine des communications aux divers éléments de la Force. De plus le contingent canadien assure le transport terrestre sur le territoire israélien.

Forces des Nations-Unies chargées d'observer le désengagement (FNUOD)

Jusqu'à la fin mai 1974, les opérations de la FNUOD se limitaient aux régions frontalières entre Israël et l'Égypte. Avec la signature d'un accord de désengagement le 31 mai 1974 et la création de la (FNUOD) chargée des tâches d'observation sur la frontière Israélo-Syrienne, la zone surveillée par les forces des Nations-Unies s'est sensiblement accrue. A l'heure actuelle le Canada a envoyé approximativement 150 militaires qu'il a détaché de la FUNU et 6 détachés de la FNUOD à l'ONUST. Le rôle du contingent canadien dans le cadre des opérations de la FNUOD est semblable à celui de la FUNU.

Commentaires: Les opérations de la FUNU et de la FNUOD sont efficaces. Du côté canadien, le partage des activités de soutien logistique avec la Pologne est satisfaisant. On ne pense apporter aucun changement important dans ces rôles jusqu'à la fin de la prochaine négociation qui se tiendra à Genève.

Organisme des Nations-Unies chargé de la surveillance de la trêve en Palestine (ONUST)

Les résolutions adoptées par le conseil de sécurité les 29 mai 1948, 11 juin 1949 et 4 juin 1950 se sont soldées par la création d'un organisme des Nations-Unies chargé de la surveillance de la trêve en Palestine (ONUST). Les attributions de l'ONUST sont de faire observer le cessez-le-feu